



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 4 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/44 de la Municipalité, du 24 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement au patrimoine administratif de CHF 5'060'000.- destiné à l'assainissement de l'enveloppe et le remplacement de la production de chaleur des bâtiments de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des gérances, rubrique no 29.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique no 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de transférer les dépenses comptabilisées dans le compte d'attente n° 29101001200 ouvert pour couvrir les études préliminaires sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre mars deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :